

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Offre publique d'acquisition de Leasinvest Real Estate SCA, sicafi immobilière de droit belge, sur la sicav de droit luxembourgeois Dexia Immo Lux S.A.**

La CSSF joint au présent communiqué de presse un document élaboré par Leasinvest Real Estate SCA qui précise les conditions principales de l'offre publique d'acquisition lancée par Leasinvest Real Estate SCA sur Dexia Immo Lux SA. Ce document comprend les informations que doit contenir l'annonce à recevoir et à publier par l'autorité compétente belge conformément à l'article 6 de l'arrêté royal du 8 novembre 1989. Le libellé des conditions principales de l'offre de Leasinvest Real Estate SCA, qui sont par la présente également publiées par la CSSF afin de garantir une information adéquate et un fonctionnement normal du marché, a été discuté et/ou vérifié par les autorités concernées par l'offre publique d'acquisition.

A la suite de la présente publication des conditions principales de l'offre, les autorités concernées poursuivront leur analyse de la documentation de l'offre en vue de son approbation et de sa publication. Dans ce contexte, la CSSF rappelle aux investisseurs que l'offre ne pourra effectivement débiter qu'après que le prospectus sera disponible au public.

Luxembourg, le 23 mars 2006

Annexe.



### AVIS DEPOSE AUPRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (LA « CSSF »)

Conformément à la mission générale attribuée à la CSSF par la loi modifiée du 23 décembre 1998, portant création de la commission de surveillance du secteur financier, la CSSF rend public l'avis dont elle a été saisie aux termes duquel la sicafi immobilière de droit belge Leasinvest Real Estate SCA («Leasinvest Real Estate») dont le siège social est établi à 1040 Bruxelles, Avenue de Tervueren 72 (RPM Bruxelles 0436.323.915) se propose d'ouvrir au Grand-duché de Luxembourg l'offre publique d'acquisition volontaire (l' «Offre») de l'ensemble des actions de distribution (coupon n° 15 détaché) et de capitalisation, qui ne sont pas encore directement ou indirectement en sa possession, émises par la sicav de droit luxembourgeois Dexia Immo Lux («Dexia Immo Lux») dont le siège social est établi au Grand-duché de Luxembourg, 69 Route d'Esch.

L'Offre sera menée parallèlement au Grand-duché de Luxembourg et en Belgique.

La contrepartie de l'offre d'achat sur les actions Dexia Immo Lux est de :

- par action de capitalisation : un paiement en espèces de 3.150,20 EUR ;
- par action de distribution (coupon n° 15 détaché) : un paiement en espèces de 1.467,57 EUR moins la partie du dividende brut – qui sera déclaré lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Dexia Immo Lux du 27 avril 2006 au titre de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2005 – qui le cas échéant excédera 70,00 EUR.

L'Offre est soumise à la condition suspensive que le nombre des actions Dexia Immo Lux apportées à l'Offre soit tel qu'à l'issue de l'Offre, Leasinvest Real Estate détienne directement ou indirectement :

- au moins 67% des actions de Dexia Immo Lux ; et
- plus de 50% des actions de distribution de Dexia Immo Lux.

La condition susmentionnée est prévue au seul bénéfice de Leasinvest Real Estate. En cas de non-réalisation de cette condition, Leasinvest Real Estate se réserve le droit de renoncer à cette condition. La décision de Leasinvest Real Estate à cet égard sera annoncée dans un communiqué de presse dans lequel les résultats de l'Offre seront publiés.

L'Offre sera réouverte au cas où, suite à l'Offre, Leasinvest Real Estate atteindrait le seuil de 90% des actions de Dexia Immo Lux.

